



L'ALTERNANCE

un contrat gagnant-gagnant

L'alternance permet d'apprendre en travaillant, et de travailler en apprenant. C'est aussi la voie royale pour s'insérer dans le monde du travail.

Et pour les entreprises, c'est un excellent moyen de recruter des talents immédiatement opérationnels et déjà bien intégrés aux équipes.

POURQUOI MISER SUR L'ALTERNANCE ?

Pour l'employeur

Recruter un alternant présente de nombreux avantages pour une entreprise comme celui de former un futur salarié, lui apprendre un métier, l'intégrer à la vie et à la culture de l'entreprise. C'est recruter une personne adaptée aux besoins de son entreprise. De plus, des avantages financiers sont proposés à l'employeur qui recrute en alternance.

Pour l'alternant

- Obtenir un diplôme ou une qualification parmi un large choix de métier
- Bénéficier de la gratuité des frais de formation
- Mettre en pratique les enseignements théoriques
- Être rémunéré, pendant sa formation, en tant que salarié
- Accéder plus facilement à l'emploi, grâce à l'expérience professionnelle acquise en entreprise

QUELLES AIDES POUR LES ENTREPRISES ?

Le décret du 6 mars 2026, reconduit l'aide aux employeurs embauchant des apprentis.

Le montant de l'aide est modulé en fonction de la taille de l'entreprise et, à partir de cette année, du niveau de qualification visé par le contrat d'apprentissage.

MONTANT DES AIDES EN FONCTION DE LA TAILLE DE L'ENTREPRISE ET DU NIVEAU DE QUALIFICATION PRÉPARÉ

	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6	Niveau 7
Entreprise de moins de 250 salariés	5 000 €	5 000 €	4 500 €	2 000 €	2 000 €
Entreprise de plus de 250 salariés	2 000 €	2 000 €	1 500 €	750 €	750 €

L'aide au recrutement d'apprentis en situation de handicap est de **6 000 €** (aide cumulable avec les autres aides destinées aux travailleurs handicapés).

QUELS SALAIRES POUR LES APPRENTIS ?

L'APPRENTI PERÇOIT UNE RÉMUNÉRATION
CORRESPONDANT À UN POURCENTAGE DU SMIC.

SITUATION	16 - 17 ans	18 - 20 ans	21 - 25 ans	26 ans et +
1 ^{ère} année	27 % Smic 492,22 €	43 % Smic 783,90 €	53 % Smic 966,21 €	100 % Smic 1 823,03 €
2 ^{ème} année	39 % Smic 710,98 €	51 % Smic 929,75 €	61 % Smic 1 112,05 €	100 % Smic 1 823,03 €
3 ^{ème} année	55 % Smic 1 002,67 €	67 % Smic 1 221,43 €	78 % Smic 1 421,97 €	100 % Smic 1 823,03 €

Rémunération brute mensuelle

**Entreprises, pour diffuser vos offres,
Candidats, pour rechercher un poste,
utilisez le portail gratuit :**

sqyemploi.fr



**SAINT
QUENTIN
EN YVELINES**
Terre d'innovations